



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 26 septembre 2023 à 16 heures sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Avant-projet de loi portant des mesures pour soutenir les travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture

Dans son avis n° 2.379, le Conseil s'est prononcé sur un avant-projet de loi portant des mesures pour soutenir les travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture et un projet d'arrêté royal y afférent.

Vers un nouvel instrument de l'OIT en matière de dangers biologiques dans le milieu du travail

Dans le cadre de la préparation de la première discussion qui se tiendra à la Conférence internationale du Travail en juin 2024, le Conseil a émis un avis unanime n° 2.380 en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument de l'OIT en matière de dangers biologiques dans le milieu du travail. Cet avis complète les contributions respectives des organisations syndicales et patronales qu'ils ont adressées par ailleurs au BIT.

Cotisation de responsabilisation des employeurs concernant l'invalidité – Méthode de calcul pour le secteur de l'intérim

Dans son avis n° 2.381, le Conseil se prononce sur un avant-projet de loi portant modification de la loi-programme du 27 décembre 2021, en ce qui la méthode de calcul de la cotisation de responsabilisation concernant l'invalidité due par les employeurs ayant leur activité principale dans le secteur de l'intérim, lorsque les entreprises de travail intérimaire exercent également, au sein de la même entité, des activités de titres-services.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 février 2020 et modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001

Le Conseil rend l'avis n° 2.382 sur un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 février 2020 relatif aux expositions médicales et aux expositions à des fins d'imagerie non médicale avec des équipements radiologiques médicaux et modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).